



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 octobre 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 octobre 2000

**Vente d'une parcelle de terrain à la Société CASTORAMA dans le  
lotissement la Boëtte - Droits de l'Homme**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques  
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc  
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève  
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine  
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.  
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques  
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.  
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,  
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibérations en date des 14 mai 1993 et 28 février 1997, le Conseil Municipal avait consentie une promesse de vente à la Société CASTORAMA, promesse renouvelée par délibération en date du 29 mars 1999.

Cette promesse portait sur un terrain de 5 ha environ, destiné à recevoir un magasin d'une surface de vente de 8.500 m<sup>2</sup> et a été signée sous conditions suspensives d'obtention par CASTORAMA de l'autorisation de la Commission Départementale d'Equipement Commercial et du permis de construire.

CASTORAMA a obtenu l'autorisation de la CDEC le 23 septembre 1999 et le permis de construire a été délivré le 19 avril 2000.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à la vente du terrain à la Société CASTORAMA.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la Société CASTORAMA ou à toute Société qu'elle désignera pour réaliser l'opération, une parcelle de 5 ha environ dans le lotissement de La Boëtte - Droits de l'Homme à Mendès France.
- fixer le prix de vente du terrain à 60,00 Francs H.T. le m<sup>2</sup> auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur lors de la signature de l'acte authentique. Le prix sera payable comptant à la signature de l'acte, déduction faite de la somme de 240 000 Francs correspondant aux deux acomptes versés par CASTORAMA lors des signatures des promesses de vente.
- préciser que les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir.
- préciser que les sommes résultants de cette cession seront imputées en recette du budget annexe zones d'activités de la Ville de Niort.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD